

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 00371  
Numéro SIREN : 998 823 504  
Nom ou dénomination : ADECCO FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/024670

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADECCO FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 2 RUE HENRI LEGAY 69100 VILLEURBANNE		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 9 9 8 8 2 3 5 0 4 3 1 7 8 2			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31122020		N-1 31122019				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2				
		Net 3		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	96 547 271	93 771 534	2 775 736	5 782 664
		Fonds commercial (1)	AH	AI	291 137 444	175 351 195	115 786 249	115 658 453
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	4 728 440		4 728 440	6 046 080
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	143 387		143 387	149 698
		Constructions	AP	AQ	1 017 882	1 017 882		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	49 092 097	34 114 635	14 977 462	14 323 019
		Immobilisations en cours	AV	AW	349 879		349 879	993 225
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	221 848 483	11 122 000	210 726 483	210 725 483
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
Prêts		BF	BG	36 884 553		36 884 553	21 955 374	
Autres immobilisations financières*		BH	BI	28 725 833	132 064	28 593 768	28 502 582	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>730 475 274</b>	<b>315 509 312</b>	<b>414 965 961</b>	<b>404 136 582</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 191 263		1 191 263	677 902
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	854 345 219	19 137 282	835 207 936	945 409 330
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 005 115 879	2 571 347	1 002 544 531	1 015 555 512
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	738 999		738 999	1 119 706	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 012 633		1 012 633	489 815	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>1 862 403 995</b>	<b>21 708 630</b>	<b>1 840 695 364</b>	<b>1 963 252 267</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	<b>2 592 879 270</b>	<b>337 217 943</b>	<b>2 255 661 326</b>	<b>2 367 388 849</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 1 460 696		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		528 910	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ADECCO FRANCE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 89 471 753 .....)	DA	89 471 753	89 471 753
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	86 840 877	86 840 877
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	8 947 176	8 947 176
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	949 529 791	823 396 377
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	28 779 663	126 133 414
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 163 569 263
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	70 169 452	56 991 210
	Provisions pour charges	DQ	5 412 588	5 697 624
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	75 582 040	62 688 834
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 391 696	6 333 956
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	42 674	42 674
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	53 430 812	92 180 477
	Dettes fiscales et sociales	DY	739 000 185	790 413 661
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	9 073 018	7 775 466
	Autres dettes	EA	203 016 953	271 207 273
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	554 682	1 956 905
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 016 510 022	1 169 910 416
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 255 661 326	2 367 388 849
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 016 510 022	1 169 910 416	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11 391 696	6 333 956	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SAS ADECCO FRANCE						Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			Exercice (N - 1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	3 865 985 341	FH	3 635 930	FI	3 869 621 271	5 025 528 255
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	3 865 985 341	FK	3 635 930	FL	3 869 621 271	5 025 528 255	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	1 983 952	1 435 625		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	45 520 908	58 928 476		
	Autres produits (1) (11)				FQ	5 493 873	5 968 491		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	3 922 620 006	5 091 860 848		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	301 596 698	355 688 024	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	141 777 637	156 114 619	
	Salaires et traitements*					FY	2 664 117 266	3 323 364 720	
	Charges sociales (10)					FZ	657 807 854	953 911 526	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	10 343 986	8 484 282
			- dotations aux provisions*				GB	1 103 500	1 100 000
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	19 137 282	21 366 764
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	17 735 627	22 710 640
	Autres charges (12)						GE	74 340 684	97 248 792
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	3 887 960 539	4 939 989 370	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	34 659 466	151 871 478	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		189 981	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	408 903	291 884	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	607 309	112 897	
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	1 016 212	594 763		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	7 903	579 579	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	649 772	975 248	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	657 676	1 554 828		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	358 536	( 960 064)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	35 018 003	150 911 413	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS ADECCO FRANCE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			<b>Exercice N</b>			
			<b>Exercice N - 1</b>			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	5 947 593	9 367 074	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	57 970	549 220	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	316 746	55 337	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	6 322 309	9 971 632	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	4 044 309	3 186 753	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	1 257 195	954 854	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	114 089	287 192	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	5 415 593	4 428 799	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	906 715	5 542 832	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	7 145 055	30 320 831	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	3 929 958 528	5 102 427 244	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	3 901 178 864	4 976 293 829	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	28 779 663	126 133 414	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	3 646 080	2 242 706
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	2 248 493	544 191
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	475 147	454 380
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	18 752 713	30 538 907
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		A5		
		Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		A9			
		facultatives	A6			
		obligatoires	A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amendes fiscales sociales			( 1 026)			
Pénalités			6 000			
Dons			475 147			
Trop perçus paies			2 338 178	1 942 051		
Coûts Salaires			299 599	3 202 794		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
Charges sociales				2 681 451		
Créances Clients			2 248 493	142 837		
Ristournes Clients				821 792		

**ADECCO FRANCE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 89.471.753,50€**  
**Siège social : 2, rue Henri Legay 69626 Villeurbanne**  
**998 823 504 R.C.S. Lyon**

---

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

**CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

---

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été arrêtés par le Président.

Ils présentent un total bilan de 2 255 661 K€ et un résultat se traduisant par un bénéfice de 28 780 K€.

## 1. Evènements significatifs de l'exercice

Dans le cadre de l'épidémie du virus Covid-19, déclarée au début de l'année 2020, la Société a été pleinement engagée dans l'effort de prévention visant à stopper l'épidémie Covid-19 en appliquant les règles sanitaires édictées par le Gouvernement. La priorité est d'assurer la sécurité des employés et partenaires de la Société face à cette épidémie. La Société a mis en place les mesures du Plan de Continuation d'Activité The Adecco Group, afin de préserver au mieux son activité et ses intérêts économiques. Le Plan de Continuation d'Activité a pour vocation de prévenir la vulnérabilité et de maintenir en priorité les fonctions essentielles au fonctionnement de la société, dont la défaillance serait de nature non seulement à affecter sa performance économique, mais également tout ou partie de l'activité de ses clients et de ses fournisseurs.

Cette crise sanitaire a eu un impact défavorable sur les résultats 2020 de la Société, mais cette dernière a eu recours à l'activité partielle dans les conditions prévues par le Gouvernement lorsque cela était nécessaire afin de préserver l'emploi et les ressources de l'entreprise. La continuité de l'activité de la Société n'est nullement remise en cause du fait de cette crise sanitaire.

## 2. Evènements postérieurs à la Clôture

Néant.

## 3. Règles comptables et méthodes d'évaluation

Les règlements ANC n° 2015-06 et n°2016-7 du 23 novembre 2015 relatifs au nouveau plan comptable général réorganisant à droit constant l'ensemble des textes comptables sont désormais applicables. Ces règlements remplacent le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 et tous les autres règlements publiés depuis 1999. Ils constituent ainsi la nouvelle référence comptable pour l'élaboration des comptes annuels de toutes les entités tenues d'établir des comptes. Le règlement N° 2019-02 du 07 juin 2019 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable général concernant les documents de synthèse des moyennes entreprises est désormais applicable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les comptes ont été préparés en application du principe de continuité d'exploitation, assuré en complément par le soutien apporté par la société Adecco Group AG jusqu'à fin mai 2022.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Par application de l'article L.233-17 du Code de Commerce, la société utilise l'exemption d'établir des comptes consolidés, dans la mesure où elle est elle-même intégrée globalement dans les comptes consolidés d'Adecco Group AG, société tête de groupe domiciliée à CH-8008 Zurich Suisse.

Changement de méthode d'évaluation et de présentation : aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 3.1. Actif immobilisé

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits d'importation et taxes non remboursables ainsi que toute dépense directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée (droits d'enregistrement, coût des avantages du personnel lié à la mise en place et à la préparation, frais d'installation et montage...).

#### 3.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Immobilisations acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises :

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Les actifs incorporels relevant de cette catégorie sont :

- Fonds de commerce et droits au bail (origine acquisition),
- Malis de fusion (origine TUP, fusions...),
- Logiciels (origine acquisition).

En l'absence de limite prévisible à la durée des avantages économiques attendus par notre entité, la durée d'utilisation de notre fonds de commerce est non limitée et le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement. En l'absence d'amortissement, un test de dépréciation annuel est réalisé conformément au règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- Immobilisations générées en interne :

Les coûts de développement liés à des logiciels générés en interne pour les besoins de l'exploitation sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils répondent aux critères prévus à l'article 311-3 du règlement CRC 2004-6, abrogé et repris par le règlement ANC 2014-03.

#### 3.1.2. Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses encourues qui satisfont aux critères suivants :

- Le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives,
- La durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice,
- La dépense réalisée générera des avantages économiques futurs à l'entité.

NB : les dépenses de valeur inférieure au seuil fiscal (500€) sont enregistrées en charges sur la période.

#### 3.1.3. Amortissements

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée d'utilisation
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
Logiciels	3 à 5 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>	
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements	7 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et mobilier	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

#### **3.1.4. Dépréciation**

Conformément au règlement CRC 2002-10, lorsqu'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'usage est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'usage est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base de plan ou budget établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par l'application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux de marché à long terme avant impôts qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Pour le calcul de la valeur d'usage, une valeur terminale égale à l'actualisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

#### **3.1.5. Immobilisations financières**

- Titres de participation

Les titres de participations sont enregistrés au coût d'acquisition, augmenté des coûts directement rattachables.

Les titres de participation sont évalués au coût d'acquisition et ramenés à la valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition. La valeur recouvrable est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus-values latentes et de leur capacité bénéficiaire immédiate ou à terme ou par rapport à la valeur d'usage calculée sur les flux de trésorerie futurs. Un test d'impairment sur les titres de participation détenus par Adecco France a été effectué au cours de l'exercice.

- Test de dépréciation des titres de participation

Au 31 décembre 2020, la Société a procédé aux tests de valeur individuels de ses titres de participation afin de s'assurer que leurs valeurs recouvrables excédaient leurs valeurs nettes comptables, y compris les éventuels bonis de fusion.

Pour les participations les plus récentes, les valeurs de fonds de commerce acquis entrent également dans cette analyse.

- Présentation des hypothèses-clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

Pour les titres de participation dont la valeur brute comptable est inférieure à un million d'euros au 31 décembre 2020, le test consiste à comparer cette valeur brute au montant des capitaux propres de la participation détenue.

Pour les titres d'une valeur brute comptable excède un million d'euros, la Société a comparé valeur comptable et valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs de la participation, en utilisant des projections sur les cinq prochaines années, cohérentes avec le plan interne du Groupe.

La valeur d'utilité est principalement déterminée par la valeur terminale qui est particulièrement sensible aux changements des hypothèses suivantes : taux d'actualisation, taux de croissance long terme et taux de marge sur résultat d'exploitation.

Le taux d'actualisation est basé sur le calcul du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC), calculé au niveau du Groupe, en prenant en compte le taux de rendement sans risque et la prime de risque du marché.

- Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur initiale.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé permettant l'appréciation de la comptabilisation d'une provision ou l'ajustement des provisions constituées.

Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction font l'objet d'une provision correspondant au risque de non-recouvrement.

### 3.2. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale (coût historique).

Les créances sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes sont fondées sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes clients ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

### 3.3. Indemnités de fin de carrière

A son départ à la retraite, le personnel de la société perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans la convention collective applicable aux salariés permanents des entreprises de travail temporaire.

La société a adopté la méthode préférentielle préconisée par l'article 335-1 du Plan Comptable Général et l'avis n°00-0A du 6 juillet 2000 du Comité d'urgence du CNC qui consiste à reconnaître une provision au bilan pour l'intégralité des engagements envers le personnel.

Pour l'évaluation de ces régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés à la clôture selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation, diminué du coût des services passés non comptabilisés et net des actifs du régime utilisable pour couvrir l'obligation.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière et économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentation annuelle des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc...) sont immédiatement constatés en résultat.

Des explications sur les modalités de calcul de cette provision et notamment sur les hypothèses actuarielles retenues figurent dans la rubrique provisions.

La société Adecco France comptabilise également une provision pour les indemnités de retraite des salariés titulaires de contrats de travail à durée indéterminée intérimaires (CDI TT). La société applique le barème légal pour le calcul de cette provision.

### 3.4. Risques liés aux réglementations sociales et fiscales

Du fait de son activité, la société s'expose à des réglementations diverses, notamment en matières fiscale et sociale. Ces risques liés aux réglementations peuvent le cas échéant donner lieu à des litiges avec des tiers. Ces risques et/ou litiges sont susceptibles de faire l'objet de provisions, estimées de façon individuelle, en fonction des informations et

analyses disponibles à la date d'arrêté des comptes et de la réglementation en vigueur. Ces provisions sont ajustées ou reprises en fonction de l'évolution des risques et/ou litiges, de leur matérialisation ou, le cas échéant, de leur prescription.

### 3.5. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des services vendus dans le cadre habituel des activités de la société.

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir, et lorsque le recouvrement des créances afférentes est probable.

## 4. Compléments d'informations relatifs au bilan

### 4.1. Immobilisations et amortissements

#### 4.1.1. Incorporelles et corporelles

<i>(en k€)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur brute à la fin de l'exercice
Logiciels	93 261	2 097	0	1 190	96 548
Fonds commercial et droit au bail	291 463	0	325	0	291 138
Autres immobilisations incorporelles	597	4	131	0	470
Immobilisations incorporelles en cours	5 448	0	0	-1 190	4 258
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>390 769</b>	<b>2 101</b>	<b>456</b>	<b>0</b>	<b>392 414</b>
Terrains	150		6		144
Constructions	1 068		50		1 018
Installations et agencements	41 626	4 754	9 046	0	37 334
Matériel et mobilier informatique	14 002	52	2 939	643	11 758
Matériel de transport	0				0
Immobilisations en cours	993	0	0	-643	350
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>57 839</b>	<b>4 806</b>	<b>12 041</b>	<b>0</b>	<b>50 604</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>448 608</b>	<b>6 907</b>	<b>12 497</b>	<b>0</b>	<b>443 017</b>

Le poste fonds commercial et droit au bail se compose des montants suivants :

<i>(Valeur brute en k€)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Droit au bail</b>	<b>1 461</b>	<b>1 786</b>
Fonds de commerce Adia	282 788	282 788
Fonds de commerce Ecco TT	2 475	2 475
Mali de fusion Temporest	1 184	1 184
Mali de fusion Heraclès	2 577	2 577
Interey (Renault Flins)	515	515
Fonds de commerce autres	137	137
<b>total fonds de commerce</b>	<b>289 677</b>	<b>289 677</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>291 138</b>	<b>291 463</b>

#### 4.1.2. Amortissements

(en k€)	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Logiciels	87 477	6 294	0	93 771
Fonds commercial et droit au bail	0			0
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>87 477</b>	<b>6 294</b>	<b>0</b>	<b>93 771</b>
Terrains	0			0
Constructions	1 068	0	50	1 018
Installations et agencements	29 933	3 094	8 347	24 680
Matériel et mobilier informatique	11 361	956	2 882	9 435
Matériel de transport	0			0
Immobilisations en cours	0			0
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>42 362</b>	<b>4 050</b>	<b>11 279</b>	<b>35 133</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>129 839</b>	<b>10 344</b>	<b>11 279</b>	<b>128 904</b>

#### 4.1.3. Immobilisations financières

(en k€)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur brute à la fin de l'exercice
Participations	221 848	1	0	0	221 849
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	50 634	15 254	278	0	65 610 <sup>(1)</sup>
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>272 482</b>	<b>15 255</b>	<b>278</b>	<b>0</b>	<b>287 459</b>

<sup>(1)</sup> dont malis de fusion sur actifs financiers 25 000 K€.

(en k€)	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau <sup>(1)</sup>	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par la société et non	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
MODIS	353150261	17 126	27 636	100.00%	69 658	69 658	0	0	166 788	7 532	0
HUMANDO	401015938	132	13 273	86.27%	936	936	0	0	32 047	20	0
ADECCO MONACO	354039182	152	1 108	99.99%	423	423	0	0	6 303	-96	0
ADECCO DFA	330930546	200	15 675	100.00%	721	721	0	0	30 468	1 216	0
ALTEDIA	480833193	4 437	28 115	100.00%	121 831	113 831	0	0	67 116	-5 567	0
ADECCO REUNION	338844236	183	11 669	100.00%	10 391	10 391	0	0	16 824	463	0
ADECCO A DOMICILE	451865299	3 400	1 518	88.24%	3 000	3 000	0	0	604	-400	0
ADECCO TRAINING	343009866	1 858	9 634	74.52%	2 352	2 352	0	0	49 922	2 381	0
ADECCO MEDICAL	354039182	6 925	1 285	100.00%	7 198	4 076	0	0	141 190	2 187	0
<b>Total des filiales</b>	<b>34 413</b>	<b>109 913</b>	<b>216 510</b>	<b>205 388</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>511 261</b>	<b>7 737</b>	<b>0</b>		
GRUPE ID'EES <sup>(2)</sup>	353801053	4 491	12 090	23.21%	3 638	3 638	0	0	46 184	530	0
BADENOCH & CLARK	612027557	1 841	5 024	20.00%	1 309	1 309	0	0	13 073	554	0
JANUS	480833193	169	2 902	34.01%	200	200	0	0	13 018	462	0
ADECCO CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS	852739473	392	88	49.00%	192	192	0	0	0	0	0
<b>Total des participations</b>	<b>6 893</b>	<b>20 104</b>	<b>5 339</b>	<b>5 339</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>72 275</b>	<b>1 546</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL RENSEIGNEMENTS DETAILLES</b>	<b>41 306</b>	<b>130 017</b>	<b>221 848</b>	<b>210 726</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>583 536</b>	<b>9 283</b>	<b>0</b>		
Filiales non reprises	0	0	0	0.00%	0	0	0	0	0	0	0
Participations non reprises	0	0	0	0.00%	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL RENSEIGNEMENTS GLOBAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>41 306</b>	<b>130 017</b>	<b>221 848</b>	<b>210 726</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>583 536</b>	<b>9 283</b>	<b>0</b>		

<sup>(1)</sup> dont réserves, report à nouveau, prime d'émission et de fusion, avant affectation des résultats.

<sup>(2)</sup> Les données reprises pour cette société correspondent aux données consolidées du 31 décembre 2019

## 4.2. Dépréciations des éléments d'actif

(en k€)	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	virements de poste à poste	Valeur à la fin de l'exercice
Logiciels	0	0	0	0	0
Fonds commercial et droit au bail	175 804	1 104	1 557	0	175 351
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>175 804</b>	<b>1 104</b>	<b>1 557</b>	<b>0</b>	<b>175 351</b>
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0
Installations et agencements	12	0	12	0	0
Matériel et mobilier informatique	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participations	11 122	0	0	0	11 122
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	176	8	52	0	132
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>11 298</b>	<b>8</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>11 254</b>
Créances clients et comptes rattachés	20 125	19 137	20 125	0	19 137
Autres créances	3 515		944	0	2 571
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>210 754</b>	<b>20 249</b>	<b>22 690</b>	<b>0</b>	<b>208 313</b>

## 4.3. Analyse et échéance des créances

(en k€)	Montant brut	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	65 610	4 945	60 665
Créances de l'actif circulant	1 859 461	1 859 461	
Charges constatées d'avance	1 013	1 013	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 926 084</b>	<b>1 865 419</b>	<b>60 665</b>

#### 4.4. Produits à recevoir

(en k€)	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations		
Créances clients et comptes rattachés	81 851	83 848
Autres créances :		
<i>Fournisseurs</i>	229	1 781
<i>Créances fiscales et sociales</i>	4 182	3 048
<i>Créances financières</i>	385	280
<i>Autres produits à recevoir</i>	1 414	1 229
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88 061</b>	<b>90 187</b>

#### 4.5. Charges constatées d'avance

(en k€)	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'exploitation	1 013	490
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 013</b>	<b>490</b>

#### 4.6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2020, le capital social entièrement libéré s'élève 89 471 754 € divisé en 23 421 925 actions d'une valeur nominale de 3,82 €.

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale (en €)	%
ADECCO HOLDING France	23 421 925	3.82	100.00%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 421 925</b>	<b>4</b>	<b>100.00%</b>

Suite à la décision de l'associé unique du 25 juin 2020, le bénéfice de l'exercice clos au 31-12-19 a été affecté pour 126 133 414 € au report à nouveau.

(en k€)	Capital	Prime d'apport et de fusion	Réserve(s)	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
<b>Capitaux propres au début de l'exercice</b>	<b>89 472</b>	<b>86 841</b>	<b>8 947</b>	<b>823 396</b>	<b>126 133</b>	<b>1 134 790</b>
Dotations à la réserve légale	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0
Dotations report à nouveau	0	0	0	126 133	-126 133	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	28 780	28 780
Amortissement dérogatoire	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
<b>Capitaux propres à la fin de l'exercice</b>	<b>89 472</b>	<b>86 841</b>	<b>8 947</b>	<b>949 530</b>	<b>28 780</b>	<b>1 163 569</b>

#### 4.7. Provisions réglementées

Néant.

## 4.8. Provisions pour risques et charges

(en k€)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
			Avec objet	Sans objet	
Provisions pour litiges	2 948	1 216	634	539	2 991
Risques liés aux réglementations sociales et fiscales <sup>(1)</sup>	26 605	12 076	0	919	37 762
Autres provisions	4 284		0		4 284
<b>Total provisions pour risques</b>	<b>33 837</b>	<b>13 292</b>	<b>634</b>	<b>1 458</b>	<b>45 037</b>
Provisions pour retraites	28 261	3 599	695	1 863	29 302
Provisions pour restructuration	0	844			844
Provisions pour locaux inoccupés	96	114	96		114
Autres provisions	494	0		210	284
<b>Total provisions pour charges</b>	<b>28 852</b>	<b>4 558</b>	<b>791</b>	<b>2 073</b>	<b>30 545</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>62 689</b>	<b>17 850</b>	<b>1 425</b>	<b>3 531</b>	<b>75 582</b>
Exploitation		17 736	1 377	3 321	
Financier		0	0	0	
Exceptionnel		114	48	210	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>17 850</b>	<b>1 425</b>	<b>3 531</b>	

(1) Cf. paragraphe 3.4. Risques liés aux réglementations sociales et fiscales.

### Méthodes d'évaluation des provisions pour risques et charges :

- Indemnités de départ à la retraite :

Les indemnités susceptibles d'être versées par la société au personnel lors de son départ à la retraite ont fait l'objet d'une provision prenant en compte les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation (0,50%).
- Taux de charges sociales (45%).
- Table de survie en activité INSEE F2014-2016.
- Age de départ à la retraite :

Année de naissance	Cadres	Non Cadres
Avant 1960	62,00	62,00
1960	62,25	62,25
1961	62,50	62,50
1962	62,75	62,75
1963	63,00	63,00
1964	63,25	63,00
1965	63,50	63,00
1966	63,75	63,00
1967	64,00	63,00
1968	64,25	63,00
1969	64,50	63,00
1970	64,75	63,00
1971	65,00	63,00
1972	65,00	63,00
1973 et +	65,00	63,00

- Taux d'évolution annuelle des salaires :

<i>Evolution annuelle des rémunérations</i>	Taux annuel d'évolution
Moins de 29 ans	2.50%
30 – 39 ans	2.00%
40 – 49 ans	1.50%
50 - 59 ans	1.50%
Plus de 60 ans	1.50%

- Rotation de personnel :

<i>Taux de rotation du personnel</i>	Taux de rotation annuel
Moins de 29 ans	20.00%
30 – 39 ans	10.00%
40 – 49 ans	7.00%
50 - 59 ans	5.00%
Plus de 60 ans	0.00%

Le taux de rotation du personnel est déterminé en prenant en compte les départs à l'initiative du salarié et de l'employeur conformément à la méthode retenue par le groupe.

- Provisions pour restructuration

Dans le cadre défini par les règles comptables (CNC avis 2000-01), ces provisions sont déterminées en fonction du plan de restructuration élaboré par l'entité. Les provisions prennent en compte :

- Les sites affectés,
- La localisation, la fonction et le nombre approximatif de salariés concernés,
- Les dépenses qui seront engagées (salaires, congés payés, indemnités conventionnelles de licenciement, ...),
- La date de mise en œuvre.

- Provisions pour risques liés aux réglementations sociales et fiscales

Cf. paragraphe 3.4 des règles et méthodes comptables.

#### 4.9. Analyse et échéance des dettes

<i>(en k€)</i>	Montant brut	Échéance à 1 an au plus	1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Dettes financières	11 434	11 434	0	0
Dettes d'exploitation	1 004 521	1 004 521	0	0
Produits constatés d'avance	555	555	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 016 510</b>	<b>1 016 510</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.10. Charges à payer

<i>(en k€)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dettes financières	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 118	46 443
Dettes fiscales et sociales	168 736	175 913
Autres dettes	51 551	66 902
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>256 406</b>	<b>289 258</b>

#### 4.11. Produits constatés d'avance

<i>(en k€)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	555	1 957
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>555</b>	<b>1 957</b>

### 5. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

#### 5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

<i>(en k€)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Travail temporaire - France	3 838 068	4 978 813
Placement - France	27 917	42 231
Travail temporaire - Etranger	3 636	4 484
Placement - Etranger		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 869 621</b>	<b>5 025 528</b>

#### 5.2. Transfert de charges

Les transferts de charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à 18 753 K€ et correspondent principalement à des salaires et charges sociales liées à la formation professionnelle.

#### 5.3. Résultat exceptionnel

La ventilation des principales rubriques est présentée dans le compte de résultat.

Le résultat exceptionnel 2020 est un produit de 907 K€. Il se compose essentiellement :

- de remboursement de coûts salariaux pour 2 507 K€,
- de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières sorties au cours de l'exercice pour (1 199)K€,

- de dons (475)K€

#### 5.4. Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel

<i>(en k€)</i>	Résultat Courant	Résultat Exceptionnel	Total
Résultat avant impôts et participation des salariés	35 018	907	35 925
Participation des salariés			0
Impôts (Crédit d'Impôts compris)	7 145		7 145
<b>Résultat net après impôts et participation</b>	<b>27 873</b>	<b>907</b>	<b>28 780</b>

## 6. Autres éléments d'informations

### 6.1. Engagements

#### 6.1.1. Engagements reçus

Garantie financière dans le cadre de l'article L 1251-14 du code du travail à hauteur de 398 664K€.

Garantie financière de la société générale au profit de M.DREYFUS pour un montant de 305 K€.

Garantie financière de la société générale au titre de contrat de location pour un montant de 27 K€.

#### 6.1.2. Engagements réciproques

Néant

#### 6.1.3. Engagements donnés

Garantie maison mère au profit de Adecco Outsourcing pour un montant de 100 K€.

## 6.2. Eléments relatifs à la fiscalité

### 6.2.1. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le CICE a été supprimé le 31 décembre 2018 au profit d'une baisse des cotisations patronales à compter du 1er janvier 2019. Les sociétés détenant des créances de CICE à cette date pourront les utiliser pour payer leur impôt pendant 3 ans à compter de la date d'origine de la créance. A la fin de ce délai, les crédits non utilisés seront remboursés.

Jusqu'au 31 décembre 2018, conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013 et au communiqué CNCC du 23 mai 2013, le CICE était comptabilisé en diminution de la rubrique Charges de Personnel et a été imputé sur l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice si la société était fiscalement bénéficiaire.

### 6.2.2. Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Adecco Holding France. La convention d'intégration fiscale signée avec cette société prévoit que l'économie d'impôt éventuellement réalisée est comptabilisée par la société mère, à charge par elle, de la restituer à sa filiale lorsque la situation fiscale de celle-ci

redevient bénéficiaire. Dans ces conditions, la société comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

La société est soumise à ce régime d'intégration fiscale depuis le 19/08/2003. Elle dispose de déficits reportables de 23 017 K€ au 31/12/2020.

### 6.2.3. Situation fiscale latente

Le tableau ci-dessous indique l'allègement (colonne créances) ou l'accroissement (colonne dettes) de la charge fiscale future.

<i>(Montants de base - en k€)</i>	31/12/2019		Variations		31/12/2020	
	Créances	Dettes	Augmentations	Diminutions	Créances	Dettes
Participation des salariés	0	0	0	0	0	0
Charges à payer non déductibles	25 468	0	20 305	25 468	20 305	0
Provisions réglementées	0	0	0	0	0	0
Indemnités de congés payés	69 022	0	66 406	69 022	66 406	0
Indemnités de fins de carrière et assimilées	28 261	0	3 599	2 558	29 302	0
Autres provisions non déductibles	214 253	0	16 852	96	231 009	0
Déficit reportable	47 546	0		24 529	23 017	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>384 550</b>	<b>0</b>	<b>107 162</b>	<b>121 673</b>	<b>370 039</b>	<b>0</b>

L'allègement de la dette future d'impôt est de 114 697 K€.

## 6.3. Eléments sociaux

### 6.3.1. Effectif moyen et ventilation par catégorie (CDI et CDD)

Le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est égal à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile ou de l'exercice comptable et liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Ne seront pas pris en compte l'effectif employé à temps partiel par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail ainsi que l'effectif tenant compte du personnel mis à disposition (personnel intérimaire, personne détaché).

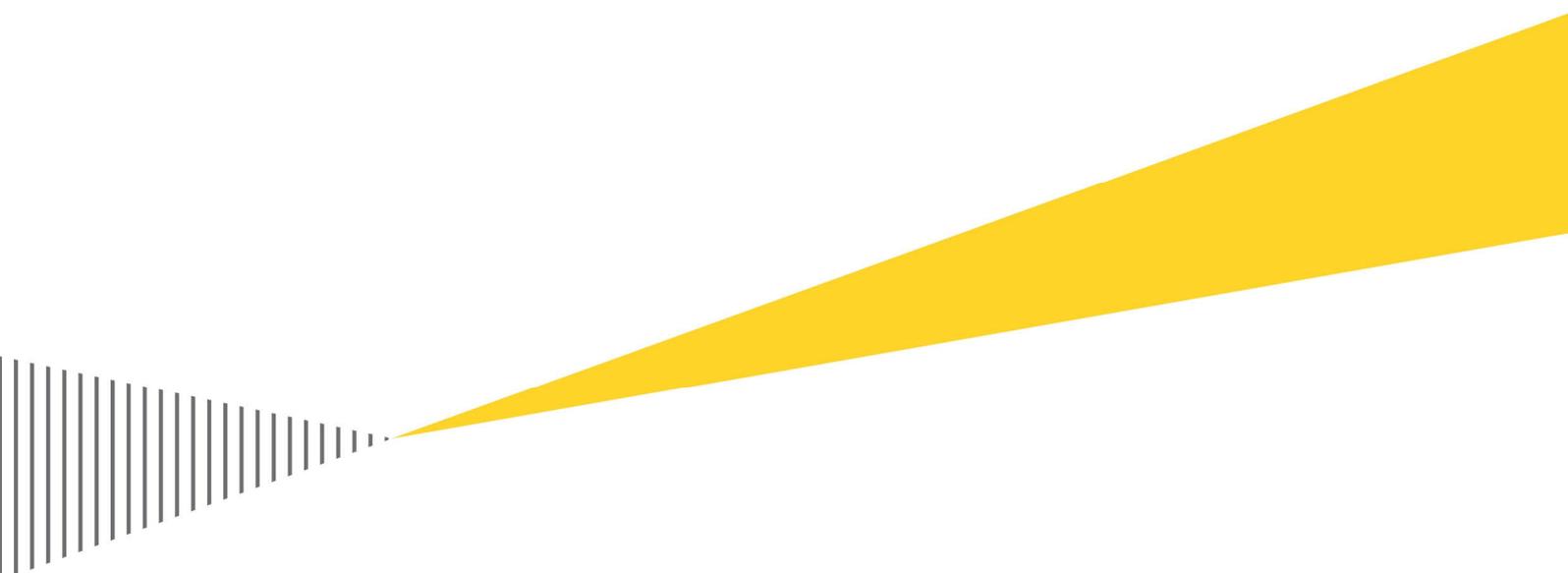
	31/12/2020	31/12/2019
Ingénieurs et cadres	1 369	1 401
Agents de maîtrise, techniciens et employés	2 335	3 003
Intérimaires	91 584	118 905
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>95 288</b>	<b>123 309</b>

### 6.3.2. Rémunérations des membres du comité de direction

La rémunération des membres du comité de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une information de nature individuelle.

Gérald JASMIN





Adecco France  
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



## Adecco France

Exercice clos le 31 décembre 2020

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Adecco France,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Adecco France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société détient des actifs incorporels tels que décrits dans la note 4.1.1 du paragraphe 4.1 « Immobilisations et amortissements » de l'annexe aux comptes annuels. Comme indiqué dans la note 3.1.4 « Dépréciation » du paragraphe 3 « Règles comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels, un test de dépréciation est effectué annuellement pour tout actif ne faisant pas l'objet d'amortissement ; ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de cet actif à sa valeur actuelle. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses retenues sur lesquelles se fonde ce test de dépréciation et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

La note 3.1.5 « Immobilisations financières » du paragraphe 3 « Règles comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels indique que les titres de participation détenus par votre société sont enregistrés au coût d'acquisition, augmenté des coûts directement rattachables. Ces titres sont ramenés à leur valeur recouvrable dès lors que cette dernière est inférieure au coût d'acquisition, augmenté des coûts directement rattachables. Par ailleurs, cette note de l'annexe indique qu'un test de dépréciation a été mené au cours de l'exercice, dont les conclusions sont indiquées dans la note 4.2 « Dépréciation des éléments d'actif » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde ce test de dépréciation, en particulier les flux de trésorerie retenus par votre société, et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les charges liés à ses activités telles que décrites dans la note 3.4 « Risques liés aux réglementations sociales et fiscales » de l'annexe aux comptes annuels. Notre appréciation des provisions ainsi constituées, estimées en fonction des informations et des analyses disponibles à date d'arrêté des comptes et de la réglementation en vigueur, est fondée sur une prise de connaissance et sur des tests de procédures suivies par la direction pour procéder à ces estimations. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des estimations qui en résultent.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 31 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Marc-André Audisio

Désignation de l'entreprise : SAS ADECCO FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 2 RUE HENRI LEGAY 69100 VILLEURBANNE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 9 9 8 8 2 3 5 0 4 3 1 7 8 2			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31122020					
		N-1 31122019					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	96 547 271	93 771 534	2 775 736
		Fonds commercial (1)	AH	AI	291 137 444	175 351 195	115 786 249
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	4 728 440		4 728 440
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	143 387		143 387
		Constructions	AP	AQ	1 017 882	1 017 882	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	49 092 097	34 114 635	14 977 462
		Immobilisations en cours	AV	AW	349 879		349 879
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	221 848 483	11 122 000	210 726 483
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG	36 884 553		36 884 553
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	28 725 833	132 064	28 593 768
	<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	730 475 274	315 509 312	414 965 961
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 191 263		1 191 263	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	854 345 219	19 137 282	835 207 936
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 005 115 879	2 571 347	1 002 544 531
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	738 999		738 999	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 012 633		1 012 633	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	1 862 403 995	21 708 630	1 840 695 364	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	2 592 879 270	337 217 943	2 255 661 326	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 1 460 696		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		528 910	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ADECCO FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....89 471 753.....)	DA	89 471 753	89 471 753	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	86 840 877	86 840 877	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 947 176	8 947 176	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	949 529 791	823 396 377	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	28 779 663	126 133 414	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 163 569 263	1 134 789 599	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	70 169 452	56 991 210	
	Provisions pour charges	DQ	5 412 588	5 697 624	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	75 582 040	62 688 834	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 391 696	6 333 956	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	42 674	42 674	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	53 430 812	92 180 477	
	Dettes fiscales et sociales	DY	739 000 185	790 413 661	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	9 073 018	7 775 466	
	Autres dettes	EA	203 016 953	271 207 273	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	554 682	1 956 905	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 016 510 022	1 169 910 416		
Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 255 661 326	2 367 388 849		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 016 510 022	1 169 910 416		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11 391 696	6 333 956		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Désignation de l'entreprise : SAS ADECCO FRANCE						Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	3 865 985 341	FH	3 635 930	FI	3 869 621 271	5 025 528 255
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	3 865 985 341	FK	3 635 930	FL	3 869 621 271	5 025 528 255	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 983 952	1 435 625	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	45 520 908	58 928 476	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 493 873	5 968 491	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	3 922 620 006	5 091 860 848
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	301 596 698	355 688 024	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	141 777 637	156 114 619	
	Salaires et traitements*					FY	2 664 117 266	3 323 364 720	
	Charges sociales (10)					FZ	657 807 854	953 911 526	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	10 343 986	8 484 282	
			- dotations aux provisions*			GB	1 103 500	1 100 000	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	19 137 282	21 366 764
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	17 735 627	22 710 640	
	Autres charges (12)					GE	74 340 684	97 248 792	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	3 887 960 539	4 939 989 370	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	34 659 466	151 871 478	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		189 981	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	408 903	291 884	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	607 309	112 897	
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	1 016 212	594 763
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	7 903	579 579	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	649 772	975 248	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	657 676	1 554 828
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	358 536	( 960 064)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	35 018 003	150 911 413	

Désignation de l'entreprise SAS ADECCO FRANCE			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	5 947 593	9 367 074	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	57 970	549 220	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	316 746	55 337	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	6 322 309	9 971 632	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	4 044 309	3 186 753	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	1 257 195	954 854	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	114 089	287 192	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	5 415 593	4 428 799	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	906 715	5 542 832	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	7 145 055	30 320 831	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	3 929 958 528	5 102 427 244	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	3 901 178 864	4 976 293 829	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	28 779 663	126 133 414	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	3 646 080	2 242 706
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	2 248 493	544 191
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	475 147	454 380
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	18 752 713	30 538 907
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS <b>A5</b>					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>			
		Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>			
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amendes fiscales sociales			( 1 026)			
Pénalités			6 000			
Dons			475 147			
Trop perçus paies			2 338 178	1 942 051		
Coûts Salaires			299 599	3 202 794		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
Charges sociales				2 681 451		
Créances Clients			2 248 493	142 837		
Ristournes Clients				821 792		

**ADECCO FRANCE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 89.471.753,50€**  
**Siège social : 2, rue Henri Legay 69626 Villeurbanne**  
**998 823 504 R.C.S. Lyon**

---

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

---

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été arrêtés par le Président.

Ils présentent un total bilan de 2 255 661 K€ et un résultat se traduisant par un bénéfice de 28 780 K€.

## 1. Evènements significatifs de l'exercice

Dans le cadre de l'épidémie du virus Covid-19, déclarée au début de l'année 2020, la Société a été pleinement engagée dans l'effort de prévention visant à stopper l'épidémie Covid-19 en appliquant les règles sanitaires édictées par le Gouvernement. La priorité est d'assurer la sécurité des employés et partenaires de la Société face à cette épidémie. La Société a mis en place les mesures du Plan de Continuation d'Activité The Adecco Group, afin de préserver au mieux son activité et ses intérêts économiques. Le Plan de Continuation d'Activité a pour vocation de prévenir la vulnérabilité et de maintenir en priorité les fonctions essentielles au fonctionnement de la société, dont la défaillance serait de nature non seulement à affecter sa performance économique, mais également tout ou partie de l'activité de ses clients et de ses fournisseurs.

Cette crise sanitaire a eu un impact défavorable sur les résultats 2020 de la Société, mais cette dernière a eu recours à l'activité partielle dans les conditions prévues par le Gouvernement lorsque cela était nécessaire afin de préserver l'emploi et les ressources de l'entreprise. La continuité de l'activité de la Société n'est nullement remise en cause du fait de cette crise sanitaire.

## 2. Evénements postérieurs à la Clôture

Néant.

## 3. Règles comptables et méthodes d'évaluation

Les règlements ANC n° 2015-06 et n°2016-7 du 23 novembre 2015 relatifs au nouveau plan comptable général réorganisant à droit constant l'ensemble des textes comptables sont désormais applicables. Ces règlements remplacent le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 et tous les autres règlements publiés depuis 1999. Ils constituent ainsi la nouvelle référence comptable pour l'élaboration des comptes annuels de toutes les entités tenues d'établir des comptes. Le règlement N° 2019-02 du 07 juin 2019 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable général concernant les documents de synthèse des moyennes entreprises est désormais applicable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les comptes ont été préparés en application du principe de continuité d'exploitation, assuré en complément par le soutien apporté par la société Adecco Group AG jusqu'à fin mai 2022.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Par application de l'article L.233-17 du Code de Commerce, la société utilise l'exemption d'établir des comptes consolidés, dans la mesure où elle est elle-même intégrée globalement dans les comptes consolidés d'Adecco Group AG, société tête de groupe domiciliée à CH-8008 Zurich Suisse.

Changement de méthode d'évaluation et de présentation : aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 3.1. Actif immobilisé

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits d'importation et taxes non remboursables ainsi que toute dépense directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée (droits d'enregistrement, coût des avantages du personnel lié à la mise en place et à la préparation, frais d'installation et montage...).

#### 3.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Immobilisations acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises :

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Les actifs incorporels relevant de cette catégorie sont :

- Fonds de commerce et droits au bail (origine acquisition),
- Malis de fusion (origine TUP, fusions...),
- Logiciels (origine acquisition).

En l'absence de limite prévisible à la durée des avantages économiques attendus par notre entité, la durée d'utilisation de notre fonds de commerce est non limitée et le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement. En l'absence d'amortissement, un test de dépréciation annuel est réalisé conformément au règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- Immobilisations générées en interne :

Les coûts de développement liés à des logiciels générés en interne pour les besoins de l'exploitation sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils répondent aux critères prévus à l'article 311-3 du règlement CRC 2004-6, abrogé et repris par le règlement ANC 2014-03.

#### 3.1.2. Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses encourues qui satisfont aux critères suivants :

- Le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives,
- La durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice,
- La dépense réalisée générera des avantages économiques futurs à l'entité.

NB : les dépenses de valeur inférieure au seuil fiscal (500€) sont enregistrées en charges sur la période.

#### 3.1.3. Amortissements

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée d'utilisation
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
Logiciels	3 à 5 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>	
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements	7 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et mobilier	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

### 3.1.4. Dépréciation

Conformément au règlement CRC 2002-10, lorsqu'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'usage est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'usage est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base de plan ou budget établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par l'application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux de marché à long terme avant impôts qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Pour le calcul de la valeur d'usage, une valeur terminale égale à l'actualisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

### 3.1.5. Immobilisations financières

- Titres de participation

Les titres de participations sont enregistrés au coût d'acquisition, augmenté des coûts directement rattachables.

Les titres de participation sont évalués au coût d'acquisition et ramenés à la valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition. La valeur recouvrable est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus-values latentes et de leur capacité bénéficiaire immédiate ou à terme ou par rapport à la valeur d'usage calculée sur les flux de trésorerie futurs. Un test d'impairment sur les titres de participation détenus par Adecco France a été effectué au cours de l'exercice.

- Test de dépréciation des titres de participation

Au 31 décembre 2020, la Société a procédé aux tests de valeur individuels de ses titres de participation afin de s'assurer que leurs valeurs recouvrables excédaient leurs valeurs nettes comptables, y compris les éventuels bonis de fusion.

Pour les participations les plus récentes, les valeurs de fonds de commerce acquis entrent également dans cette analyse.

- Présentation des hypothèses-clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

Pour les titres de participation dont la valeur brute comptable est inférieure à un million d'euros au 31 décembre 2020, le test consiste à comparer cette valeur brute au montant des capitaux propres de la participation détenue.

Pour les titres d'une valeur brute comptable excède un million d'euros, la Société a comparé valeur comptable et valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs de la participation, en utilisant des projections sur les cinq prochaines années, cohérentes avec le plan interne du Groupe.

La valeur d'utilité est principalement déterminée par la valeur terminale qui est particulièrement sensible aux changements des hypothèses suivantes : taux d'actualisation, taux de croissance long terme et taux de marge sur résultat d'exploitation.

Le taux d'actualisation est basé sur le calcul du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC), calculé au niveau du Groupe, en prenant en compte le taux de rendement sans risque et la prime de risque du marché.

- Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur initiale.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé permettant l'appréciation de la comptabilisation d'une provision ou l'ajustement des provisions constituées.

Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction font l'objet d'une provision correspondant au risque de non-recouvrement.

### 3.2. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale (coût historique).

Les créances sont provisionnées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes sont fondées sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes clients ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

### 3.3. Indemnités de fin de carrière

A son départ à la retraite, le personnel de la société perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans la convention collective applicable aux salariés permanents des entreprises de travail temporaire.

La société a adopté la méthode préférentielle préconisée par l'article 335-1 du Plan Comptable Général et l'avis n°00-0A du 6 juillet 2000 du Comité d'urgence du CNC qui consiste à reconnaître une provision au bilan pour l'intégralité des engagements envers le personnel.

Pour l'évaluation de ces régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés à la clôture selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation, diminué du coût des services passés non comptabilisés et net des actifs du régime utilisable pour couvrir l'obligation.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière et économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentation annuelle des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc...) sont immédiatement constatés en résultat.

Des explications sur les modalités de calcul de cette provision et notamment sur les hypothèses actuarielles retenues figurent dans la rubrique provisions.

La société Adecco France comptabilise également une provision pour les indemnités de retraite des salariés titulaires de contrats de travail à durée indéterminée intérimaires (CDI TT). La société applique le barème légal pour le calcul de cette provision.

### 3.4. Risques liés aux réglementations sociales et fiscales

Du fait de son activité, la société s'expose à des réglementations diverses, notamment en matières fiscale et sociale. Ces risques liés aux réglementations peuvent le cas échéant donner lieu à des litiges avec des tiers. Ces risques et/ou litiges sont susceptibles de faire l'objet de provisions, estimées de façon individuelle, en fonction des informations et

analyses disponibles à la date d'arrêté des comptes et de la réglementation en vigueur. Ces provisions sont ajustées ou reprises en fonction de l'évolution des risques et/ou litiges, de leur matérialisation ou, le cas échéant, de leur prescription.

### 3.5. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des services vendus dans le cadre habituel des activités de la société.

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir, et lorsque le recouvrement des créances afférentes est probable.

## 4. Compléments d'informations relatifs au bilan

### 4.1. Immobilisations et amortissements

#### 4.1.1. Incorporelles et corporelles

(en k€)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur brute à la fin de l'exercice
Logiciels	93 261	2 097	0	1 190	96 548
Fonds commercial et droit au bail	291 463	0	325	0	291 138
Autres immobilisations incorporelles	597	4	131	0	470
Immobilisations incorporelles en cours	5 448	0	0	-1 190	4 258
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>390 769</b>	<b>2 101</b>	<b>456</b>	<b>0</b>	<b>392 414</b>
Terrains	150		6		144
Constructions	1 068		50		1 018
Installations et agencements	41 626	4 754	9 046	0	37 334
Matériel et mobilier informatique	14 002	52	2 939	643	11 758
Matériel de transport	0				0
Immobilisations en cours	993	0	0	-643	350
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>57 839</b>	<b>4 806</b>	<b>12 041</b>	<b>0</b>	<b>50 604</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>448 608</b>	<b>6 907</b>	<b>12 497</b>	<b>0</b>	<b>443 017</b>

Le poste fonds commercial et droit au bail se compose des montants suivants :

(Valeur brute en k€)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Droit au bail</b>	<b>1 461</b>	<b>1 786</b>
Fonds de commerce Adia	282 788	282 788
Fonds de commerce Ecco TT	2 475	2 475
Mali de fusion Temporest	1 184	1 184
Mali de fusion Heraclès	2 577	2 577
Interey (Renault Flins)	515	515
Fonds de commerce autres	137	137
<b>total fonds de commerce</b>	<b>289 677</b>	<b>289 677</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>291 138</b>	<b>291 463</b>

## 4.1.2. Amortissements

(en k€)	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Logiciels	87 477	6 294	0	93 771
Fonds commercial et droit au bail	0			0
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>87 477</b>	<b>6 294</b>	<b>0</b>	<b>93 771</b>
Terrains	0			0
Constructions	1 068	0	50	1 018
Installations et agencements	29 933	3 094	8 347	24 680
Matériel et mobilier informatique	11 361	956	2 882	9 435
Matériel de transport	0			0
Immobilisations en cours	0			0
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>42 362</b>	<b>4 050</b>	<b>11 279</b>	<b>35 133</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>129 839</b>	<b>10 344</b>	<b>11 279</b>	<b>128 904</b>

## 4.1.3. Immobilisations financières

(en k€)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur brute à la fin de l'exercice
Participations	221 848	1	0	0	221 849
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	50 634	15 254	278	0	65 610 <sup>(1)</sup>
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>272 482</b>	<b>15 255</b>	<b>278</b>	<b>0</b>	<b>287 459</b>

<sup>(1)</sup> dont malis de fusion sur actifs financiers 25 000 K€.

(en k€)	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau <sup>(1)</sup>	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par la société et non	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
MODIS	353150261	17 126	27 636	100.00%	69 658	69 658	0	0	166 788	7 532	0
HUMANDO	401015938	132	13 273	86.27%	936	936	0	0	32 047	20	0
ADECCO MONACO	354039182	152	1 108	99.99%	423	423	0	0	6 303	-96	0
ADECCO DFA	330930546	200	15 675	100.00%	721	721	0	0	30 468	1 216	0
ALTEDIA	480833193	4 437	28 115	100.00%	121 831	113 831	0	0	67 116	-5 567	0
ADECCO REUNION	338844236	183	11 669	100.00%	10 391	10 391	0	0	16 824	463	0
ADECCO A DOMICILE	451865299	3 400	1 518	88.24%	3 000	3 000	0	0	604	-400	0
ADECCO TRAINING	343009866	1 858	9 634	74.52%	2 352	2 352	0	0	49 922	2 381	0
ADECCO MEDICAL	354039182	6 925	1 285	100.00%	7 198	4 076	0	0	141 190	2 187	0
<b>Total des filiales</b>		<b>34 413</b>	<b>109 913</b>		<b>216 510</b>	<b>205 388</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>511 261</b>	<b>7 737</b>	<b>0</b>
GRUPE ID'EES <sup>(2)</sup>	353801053	4 491	12 090	23.21%	3 638	3 638	0	0	46 184	530	0
BADENOCH & CLARK	612027557	1 841	5 024	20.00%	1 309	1 309	0	0	13 073	554	0
JANUS	480833193	169	2 902	34.01%	200	200	0	0	13 018	462	0
ADECCO CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS	852739473	392	88	49.00%	192	192	0	0	0	0	0
<b>Total des participations</b>		<b>6 893</b>	<b>20 104</b>		<b>5 339</b>	<b>5 339</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>72 275</b>	<b>1 546</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL RENSEIGNEMENTS DETAILLES</b>		<b>41 306</b>	<b>130 017</b>		<b>221 848</b>	<b>210 726</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>583 536</b>	<b>9 283</b>	<b>0</b>
Filiales non reprises		0	0	0.00%	0	0	0	0	0	0	0
Participations non reprises		0	0	0.00%	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL RENSEIGNEMENTS GLOBAUX</b>		<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>41 306</b>	<b>130 017</b>		<b>221 848</b>	<b>210 726</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>583 536</b>	<b>9 283</b>	<b>0</b>

<sup>(1)</sup> dont réserves, report à nouveau, prime d'émission et de fusion, avant affectation des résultats.

<sup>(2)</sup> les données reprises pour cette société correspondent aux données consolidées du 31 décembre 2019

## 4.2. Dépréciations des éléments d'actif

<i>(en k€)</i>	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	virements de poste à poste	Valeur à la fin de l'exercice
Logiciels	0	0	0	0	0
Fonds commercial et droit au bail	175 804	1 104	1 557	0	175 351
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>175 804</b>	<b>1 104</b>	<b>1 557</b>	<b>0</b>	<b>175 351</b>
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0
Installations et agencements	12	0	12	0	0
Matériel et mobilier informatique	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participations	11 122	0	0	0	11 122
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	176	8	52	0	132
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>11 298</b>	<b>8</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>11 254</b>
Créances clients et comptes rattachés	20 125	19 137	20 125	0	19 137
Autres créances	3 515		944	0	2 571
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>210 754</b>	<b>20 249</b>	<b>22 690</b>	<b>0</b>	<b>208 313</b>

## 4.3. Analyse et échéance des créances

<i>(en k€)</i>	Montant brut	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	65 610	4 945	60 665
Créances de l'actif circulant	1 859 461	1 859 461	
Charges constatées d'avance	1 013	1 013	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 926 084</b>	<b>1 865 419</b>	<b>60 665</b>

#### 4.4. Produits à recevoir

(en k€)	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations		
Créances clients et comptes rattachés	81 851	83 848
Autres créances :		
<i>Fournisseurs</i>	229	1 781
<i>Créances fiscales et sociales</i>	4 182	3 048
<i>Créances financières</i>	385	280
<i>Autres produits à recevoir</i>	1 414	1 229
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88 061</b>	<b>90 187</b>

#### 4.5. Charges constatées d'avance

(en k€)	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'exploitation	1 013	490
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 013</b>	<b>490</b>

#### 4.6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2020, le capital social entièrement libéré s'élève 89 471 754 € divisé en 23 421 925 actions d'une valeur nominale de 3,82 €.

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale ( en €)	%
ADECCO HOLDING France	23 421 925	3.82	100.00%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 421 925</b>	<b>4</b>	<b>100.00%</b>

Suite à la décision de l'associé unique du 25 juin 2020, le bénéfice de l'exercice clos au 31-12-19 a été affecté pour 126 133 414 € au report à nouveau.

(en k€)	Capital	Prime d'apport et de fusion	Réserve(s)	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
<b>Capitaux propres au début de l'exercice</b>	<b>89 472</b>	<b>86 841</b>	<b>8 947</b>	<b>823 396</b>	<b>126 133</b>	<b>1 134 790</b>
Dotations à la réserve légale	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0
Dotations report à nouveau	0	0	0	126 133	-126 133	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	28 780	28 780
Amortissement dérogatoire	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
<b>Capitaux propres à la fin de l'exercice</b>	<b>89 472</b>	<b>86 841</b>	<b>8 947</b>	<b>949 530</b>	<b>28 780</b>	<b>1 163 569</b>

#### 4.7. Provisions réglementées

Néant.

## 4.8. Provisions pour risques et charges

(en k€)	Valeur brute au	Augmentations	Diminutions		Valeur brute à la
	début de l'exercice		Avec objet	Sans objet	
Provisions pour litiges	2 948	1 216	634	539	2 991
Risques liés aux réglementations sociales et fiscales <sup>(1)</sup>	26 605	12 076	0	919	37 762
Autres provisions	4 284		0		4 284
<b>Total provisions pour risques</b>	<b>33 837</b>	<b>13 292</b>	<b>634</b>	<b>1 458</b>	<b>45 037</b>
Provisions pour retraites	28 261	3 599	695	1 863	29 302
Provisions pour restructuration	0	844			844
Provisions pour locaux inoccupés	96	114	96		114
Autres provisions	494	0		210	284
<b>Total provisions pour charges</b>	<b>28 852</b>	<b>4 558</b>	<b>791</b>	<b>2 073</b>	<b>30 545</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>62 689</b>	<b>17 850</b>	<b>1 425</b>	<b>3 531</b>	<b>75 582</b>
Exploitation		17 736	1 377	3 321	
Financier		0	0	0	
Exceptionnel		114	48	210	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>17 850</b>	<b>1 425</b>	<b>3 531</b>	

(1) Cf. paragraphe 3.4. Risques liés aux réglementations sociales et fiscales.

### Méthodes d'évaluation des provisions pour risques et charges :

- Indemnités de départ à la retraite :

Les indemnités susceptibles d'être versées par la société au personnel lors de son départ à la retraite ont fait l'objet d'une provision prenant en compte les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation (0,50%).
- Taux de charges sociales (45%).
- Table de survie en activité INSEE F2014-2016.
- Age de départ à la retraite :

Année de naissance	Cadres	Non Cadres
Avant 1960	62,00	62,00
1960	62,25	62,25
1961	62,50	62,50
1962	62,75	62,75
1963	63,00	63,00
1964	63,25	63,00
1965	63,50	63,00
1966	63,75	63,00
1967	64,00	63,00
1968	64,25	63,00
1969	64,50	63,00
1970	64,75	63,00
1971	65,00	63,00
1972	65,00	63,00
1973 et +	65,00	63,00

- Taux d'évolution annuelle des salaires :

<i>Evolution annuelle des rémunérations</i>	<b>Taux annuel d'évolution</b>
Moins de 29 ans	2.50%
30 – 39 ans	2.00%
40 – 49 ans	1.50%
50 - 59 ans	1.50%
Plus de 60 ans	1.50%

- Rotation de personnel :

<i>Taux de rotation du personnel</i>	<b>Taux de rotation annuel</b>
Moins de 29 ans	20.00%
30 – 39 ans	10.00%
40 – 49 ans	7.00%
50 - 59 ans	5.00%
Plus de 60 ans	0.00%

Le taux de rotation du personnel est déterminé en prenant en compte les départs à l'initiative du salarié et de l'employeur conformément à la méthode retenue par le groupe.

- Provisions pour restructuration

Dans le cadre défini par les règles comptables (CNC avis 2000-01), ces provisions sont déterminées en fonction du plan de restructuration élaboré par l'entité. Les provisions prennent en compte :

- Les sites affectés,
- La localisation, la fonction et le nombre approximatif de salariés concernés,
- Les dépenses qui seront engagées (salaires, congés payés, indemnités conventionnelles de licenciement, ...),
- La date de mise en œuvre.

- Provisions pour risques liés aux réglementations sociales et fiscales

Cf. paragraphe 3.4 des règles et méthodes comptables.

#### 4.9. Analyse et échéance des dettes

<i>(en k€)</i>	<b>Montant brut</b>	<b>Échéance à 1 an au plus</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>Échéance à plus de 5 ans</b>
Dettes financières	11 434	11 434	0	0
Dettes d'exploitation	1 004 521	1 004 521	0	0
Produits constatés d'avance	555	555	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 016 510</b>	<b>1 016 510</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.10. Charges à payer

(en k€)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes financières	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 118	46 443
Dettes fiscales et sociales	168 736	175 913
Autres dettes	51 551	66 902
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>256 406</b>	<b>289 258</b>

#### 4.11. Produits constatés d'avance

(en k€)	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	555	1 957
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>555</b>	<b>1 957</b>

### 5. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

#### 5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

(en k€)	31/12/2020	31/12/2019
Travail temporaire - France	3 838 068	4 978 813
Placement - France	27 917	42 231
Travail temporaire - Etranger	3 636	4 484
Placement - Etranger		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 869 621</b>	<b>5 025 528</b>

#### 5.2. Transfert de charges

Les transferts de charges s'élevaient au 31 décembre 2020 à 18 753 K€ et correspondent principalement à des salaires et charges sociales liées à la formation professionnelle.

#### 5.3. Résultat exceptionnel

La ventilation des principales rubriques est présentée dans le compte de résultat.

Le résultat exceptionnel 2020 est un produit de 907 K€. Il se compose essentiellement :

- de remboursement de coûts salariaux pour 2 507 K€,
- de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières sorties au cours de l'exercice pour (1 199)K€,

- de dons (475)K€

## 5.4. Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel

<i>(en k€)</i>	Résultat Courant	Résultat Exceptionnel	Total
<b>Résultat avant impôts et participation des salariés</b>	<b>35 018</b>	<b>907</b>	35 925
Participation des salariés			0
Impôts (Crédit d'Impôts compris)	7 145		7 145
<b>Résultat net après impôts et participation</b>	<b>27 873</b>	<b>907</b>	<b>28 780</b>

## 6. Autres éléments d'informations

### 6.1. Engagements

#### 6.1.1. Engagements reçus

Garantie financière dans le cadre de l'article L 1251-14 du code du travail à hauteur de 398 664K€.

Garantie financière de la société générale au profit de M.DREYFUS pour un montant de 305 K€.

Garantie financière de la société générale au titre de contrat de location pour un montant de 27 K€.

#### 6.1.2. Engagements réciproques

Néant

#### 6.1.3. Engagements donnés

Garantie maison mère au profit de Adecco Outsourcing pour un montant de 100 K€.

### 6.2. Eléments relatifs à la fiscalité

#### 6.2.1. Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le CICE a été supprimé le 31 décembre 2018 au profit d'une baisse des cotisations patronales à compter du 1er janvier 2019. Les sociétés détenant des créances de CICE à cette date pourront les utiliser pour payer leur impôt pendant 3 ans à compter de la date d'origine de la créance. A la fin de ce délai, les crédits non utilisés seront remboursés.

Jusqu'au 31 décembre 2018, conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013 et au communiqué CNCC du 23 mai 2013, le CICE était comptabilisé en diminution de la rubrique Charges de Personnel et a été imputé sur l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice si la société était fiscalement bénéficiaire.

#### 6.2.2. Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Adecco Holding France. La convention d'intégration fiscale signée avec cette société prévoit que l'économie d'impôt éventuellement réalisée est comptabilisée par la société mère, à charge par elle, de la restituer à sa filiale lorsque la situation fiscale de celle-ci

redevient bénéficiaire. Dans ces conditions, la société comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

La société est soumise à ce régime d'intégration fiscale depuis le 19/08/2003. Elle dispose de déficits reportables de 23 017 K€ au 31/12/2020.

### 6.2.3. Situation fiscale latente

Le tableau ci-dessous indique l'allègement (colonne créances) ou l'accroissement (colonne dettes) de la charge fiscale future.

	31/12/2019		Variations		31/12/2020	
	Créances	Dettes	Augmentations	Diminutions	Créances	Dettes
<i>(Montants de base - en k€)</i>						
Participation des salariés	0	0	0	0	0	0
Charges à payer non déductibles	25 468	0	20 305	25 468	20 305	0
Provisions réglementées	0	0	0	0	0	0
Indemnités de congés payés	69 022	0	66 406	69 022	66 406	0
Indemnités de fins de carrière et assimilées	28 261	0	3 599	2 558	29 302	0
Autres provisions non déductibles	214 253	0	16 852	96	231 009	0
Déficit reportable	47 546	0		24 529	23 017	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>384 550</b>	<b>0</b>	<b>107 162</b>	<b>121 673</b>	<b>370 039</b>	<b>0</b>

L'allègement de la dette future d'impôt est de 114 697 K€.

## 6.3. Eléments sociaux

### 6.3.1. Effectif moyen et ventilation par catégorie (CDI et CDD)

Le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est égal à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile ou de l'exercice comptable et liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Ne seront pas pris en compte l'effectif employé à temps partiel par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail ainsi que l'effectif tenant compte du personnel mis à disposition (personnel intérimaire, personne détaché).

	31/12/2020	31/12/2019
Ingénieurs et cadres	1 369	1 401
Agents de maîtrise, techniciens et employés	2 335	3 003
Intérimaires	91 584	118 905
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>95 288</b>	<b>123 309</b>

### 6.3.2. Rémunérations des membres du comité de direction

La rémunération des membres du comité de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une information de nature individuelle.

**ADECCO FRANCE**  
Société par actions simplifiée au capital de 89 471 753,50 €  
Siège social : 2, rue Henri Legay — 69100 VILLEURBANNE  
998 823 504 R.C.S. LYON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 24 JUIN 2021**

**LA SOUSSIGNEE :**

- La société **ADECCO HOLDING FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 602 502 600 €, dont le siège social est situé 2, rue Henri Legay - 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 642 033 146, représentée par, M. Gérald JASMIN, en vertu d'un pouvoir du 22 juin 2021,

Agissant en qualité d'associée unique de la Société,

**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :**

- des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 arrêtés par M. Gérald JASMIN en date du 12 mai 2021, Président non associé de la société ADECCO FRANCE, et leurs annexes,
- du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé établi par M. Alexandre VIROS arrêté en date du 12 2021, agissant ès-qualité,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission.

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES AYANT POUR OBJET :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
- Non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant conformément à la Loi,
- Pouvoirs en vue des formalités.

La société ERNST & YOUNG Commissaire aux Comptes de la société, dûment convoquée, est absente et excusée.

Mme Sandrine POULAIN et M. Arnaud de BRIENNE, désignés par le Comité Social et Economique d'ADECCO FRANCE pour assister à la présente réunion, sont présents.

L'Associé unique, compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie du covid-19, rappelle que les présentes délibérations des décisions de l'associé unique se tiennent par téléconférence.

## **PREMIÈRE DÉCISION**

*(Approbation des comptes annuels)*

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se soldant par un bénéfice de 28 779 663 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve spécialement les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'élevant à un montant de 981 750 € donnant lieu au paiement d'un impôt sur les sociétés de 274 890 €.

## **DEUXIÈME DÉCISION**

*(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020)*

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 28 779 663 € en totalité au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

## **TROISIÈME DÉCISION**

*(Mention des conventions réglementées)*

L'associée unique prend acte qu'aucune convention nouvelle visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

## **QUATRIÈME DÉCISION**

*(Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire)*

Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES dont le siège est sis 1-2 Place des Saisons, Paris La Défense 1, 92400 COURBEVOIE, arrivant à expiration à l'issue de la présente approbation des comptes, l'associée unique décide de renouveler son mandat, pour une durée de 6 exercices incluant l'exercice en cours, soit jusqu'à l'issue de la décision d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

## **CINQUIÈME DÉCISION**

*(Non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant)*

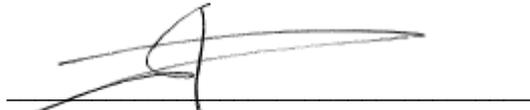
Le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX arrivant à expiration à l'issue de la présente approbation des comptes, l'associée unique décide de ne pas procéder à son remplacement conformément aux dispositions de l'article L 823-1 du Code de commerce issues de la Loi dite « Sapin II » du 9 décembre 2016.

## **SIXIEME DÉCISION**

*(Pouvoirs en vue des formalités)*

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'originiaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.



---

Pour ADECCO HOLDING FRANCE  
M. Gérald JASMIN